



Assemblée générale

Distr. limitée
8 avril 2005
Français
Original: anglais

Comité spécial sur la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Décision du Comité spécial en date du 14 juin 2004 concernant Porto Rico

Rapport du Rapporteur du Comité spécial,
M. Fayssal Mekdad (République arabe syrienne)

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	2
II. Informations de référence	2-11	2
A. Généralités	2-4	2
B. Statut constitutionnel et politique	5-11	3
III. Évolution de la situation	12-43	5
A. Évolution de la situation politique	12-24	5
B. Évolution de la situation militaire	25-39	7
C. L'économie	40-42	11
IV. Mesures prises antérieurement par l'ONU	43-48	13
A. Généralités	43-44	13
B. Mesures prises par le Comité spécial	45-47	13
C. Mesures prises par l'Assemblée générale	48	14



I. Introduction

1. À sa 6^e séance, le 9 juin 2003, le Comité spécial a adopté la résolution A/AC.109/2003/22 intitulée : « Décision du Comité spécial en date du 10 juin 2002 concernant Porto Rico ». Au paragraphe 9 de cette résolution, le Comité spécial priait le Rapporteur de lui rendre compte en 2004 de son application. Le présent rapport a été établi par le Rapporteur du Comité spécial conformément à cette demande. Il examine la question de Porto Rico en considération des rapports précédemment établis par le Rapporteur, des événements politiques et militaires récents survenus à Porto Rico et des mesures prises par les organes des Nations Unies en la matière.

II. Informations de référence

A. Généralités

2. Porto Rico est la plus orientale et la plus petite des Grandes Antilles, dans la mer des Caraïbes, et s'étend sur 8 959 kilomètres carrés, y compris les petites îles voisines de Vieques, Culebra et Mona. Plus des trois quarts de l'île sont des zones montagneuses et le point culminant de la chaîne qui en parcourt toute la longueur atteint 1 338 mètres¹.

3. Selon le recensement effectué par le Census Bureau des États-Unis, la population de Porto Rico est estimée à 3,9 millions d'habitants en 2004². En outre, 3,4 millions de Portoricains résident aux États-Unis³. Cette population est essentiellement hispanophone mais souvent bilingue espagnol-anglais. La densité de la population est l'une des plus élevées du monde, avec une moyenne de 429 habitants au kilomètre carré. Elle est très urbanisée, San Juan, sa capitale, comptant près du tiers de la population⁴.

4. La nationalité américaine est accordée aux personnes nées à Porto Rico mais elles n'ont le droit de voter aux élections présidentielles ou législatives des États-Unis que si elles résident dans ce pays. En vertu des arrangements d'État libre associé, la défense, les relations internationales, le commerce extérieur et les questions monétaires sont du ressort des États-Unis d'Amérique tandis que Porto Rico est autonome sur le plan de la fiscalité, des questions sociales et des affaires locales en général. Les principaux partis politiques du territoire diffèrent essentiellement par leur position vis-à-vis du statut politique définitif de Porto Rico, le statu quo ne satisfaisant personne. Le Partido Popular Democrático (PPD), actuellement au pouvoir, souhaite un élargissement de l'actuel statut d'État libre associé, en vertu duquel les Portoricains resteraient sous la souveraineté des États-Unis, conserveraient la nationalité américaine mais disposeraient d'une plus large autonomie pour la gestion des affaires intérieures et d'une plus grande latitude pour l'établissement de relations régionales et internationales. Le Partido Nuevo Progresista (PNP) souhaite que Porto Rico fasse partie intégrante des États-Unis. Le troisième parti, le Partido Independentista Puertorriqueño (PIP) est partisan de l'indépendance de l'île.

B. Statut constitutionnel et politique

5. Les paragraphes 91 à 119 du rapport du Rapporteur daté de 1974 (A/AC.109/L.976) donnent une description détaillée de la Constitution de 1952 de l'État libre associé de Porto Rico. En bref, le Gouvernement comprend : a) un gouverneur élu pour quatre ans, lors de chaque élection générale; b) une assemblée législative constituée de deux chambres : le Sénat (27 membres) et la Chambre des représentants (51 membres, élus au suffrage direct des adultes, lors de chaque élection générale); et c) une cour suprême et d'autres tribunaux. Porto Rico est représentée auprès du Gouvernement des États-Unis par un commissaire résident qui est membre sans droit de vote de la Chambre des représentants des États-Unis mais qui a le droit de voter dans les comités et commissions dont il est membre. Bien qu'ayant ses propres tribunaux, l'appareil judiciaire portoricain est intégré dans le système juridique fédéral des États-Unis par l'intermédiaire de la Cour d'appel de la première circonscription judiciaire, et la législation fédérale prime sur la législation locale.

6. Même après l'instauration en 1952 d'un gouvernement constitutionnel à Porto Rico, toutes les lois relatives aux relations du territoire avec les États-Unis sont restées en vigueur conformément à la loi sur les relations fédérales (voir A/AC.109/L.976, par. 120 à 132), en vertu de laquelle Porto Rico relève des systèmes commercial, tarifaire et monétaire des États-Unis. Ces derniers sont en outre responsables de la défense de Porto Rico. En 1958, l'Assemblée législative de Porto Rico a demandé que soit modifiée la loi relative aux relations fédérales. En 1959, trois projets de lois réclamant des amendements au statut politique du territoire ont été proposés au Congrès des États-Unis, mais sont restés sans suite. Quand, en 1967, un plébiscite a eu lieu, demandant aux habitants de choisir entre l'indépendance, le statut d'État fédéré faisant partie des États-Unis, ou le maintien du statut d'État libre associé, c'est cette dernière option qui a été retenue avec 60,41 % des suffrages.

7. Un plébiscite organisé en 1993 autour de choix quasiment identiques à ceux du plébiscite de 1967 a donné les résultats suivants : 48,4 % en faveur du statu quo (État libre associé), 46,2 % en faveur de l'accession au statut d'État de l'Union, et 4 % en faveur de l'indépendance. Au vu de ces résultats, l'Assemblée législative de Porto Rico a demandé au Congrès des États-Unis de déterminer si la définition de statut d'État libre associé telle qu'elle apparaissait sur les bulletins de vote était valide. Le Congrès a rejeté la définition en question faisant valoir qu'elle contenait des propositions qui ne pouvaient convenir (voir A/AC.109/1999/L.13, par.172 à 180). L'Assemblée législative de Porto Rico a donc voté pour l'organisation d'un autre plébiscite en 1998. En février 1997, la loi Young qui tentait de donner aux résultats du plébiscite un caractère exécutoire pour le Gouvernement américain, a été soumise au Congrès des États-Unis. La Chambre des représentants a adopté le projet de loi en mars 1998 par 209 voix contre 208, mais celui-ci est devenu caduc, le Sénat ne s'étant pas prononcé à son sujet avant la fin de la session parlementaire.

8. Bien que le Congrès n'ait pas réussi à donner aux résultats du vote un caractère contraignant, le plébiscite de 1998 s'est déroulé comme prévu. Il y eut cependant beaucoup de discussions au sujet de la formulation des différents choix proposés sur les bulletins de vote. Le Partido Popular Democrático (PPD), partisan du statut d'État libre associé, a fait valoir que tel qu'il était rédigé le texte figurant sur les bulletins de vote présentait de manière inexacte le statut d'État libre associé

et cherchait délibérément à déconcerter ses partisans en proposant comme autre choix un statut de « libre association » dont la définition était très proche de celle du statut d'État libre associé. Le PPD a insisté pour qu'un cinquième choix « aucun des choix ci-dessus » soit proposé aux électeurs, encourageant ses partisans à le suivre dans cette voie. Le plébiscite a eu lieu le 13 décembre 1998 et les résultats ont été les suivants : 50,4 % pour la formule « aucun des choix ci-dessus », 46,7 % pour la formule « État de l'Union », 2,3 % pour la formule « indépendance », 0,3 % pour la formule « libre association », et 0,06 % pour la formule « État libre associé ».

9. Après le plébiscite de 1998, le Président des États-Unis, William J. Clinton, a déclaré qu'il était prêt à collaborer avec le Congrès et les dirigeants de Porto Rico pour éclaircir la question du statut. Il a ensuite créé un groupe de travail sur le statut de Porto Rico et demandé aux coprésidents de ce groupe d'entretenir un dialogue continu avec le Gouverneur et le Commissaire résident de Porto Rico, les principaux partis politiques de l'île et d'autres groupes partisans d'une modification du statut de l'île. Ce dialogue doit viser à préciser les diverses options qui s'offrent à Porto Rico en matière de statut et à permettre aux Portoricains de choisir entre la formule « État de l'Union », la formule « État libre associé » et l'indépendance.

10. Lorsque le Président Georges W. Bush est entré en fonction en janvier 2001, il a amendé le décret-loi de son prédécesseur sur le Groupe de travail en reculant du 1^{er} mai au 1^{er} août 2001 la date limite de présentation des recommandations du Groupe⁵. En mars 2002, les médias portoricains ont rapporté que la Maison Blanche avait communiqué la liste des membres provisoires de l'Équipe de travail et que les assistants de la plupart des membres du Cabinet du Président Bush y figuraient. Des organes de presse ont rapporté les propos du porte-parole de la Maison Blanche, selon lesquels l'Équipe de travail examinait les différentes options s'offrant à Porto Rico et le Département de la justice lui servait de conseiller dans les domaines juridique et constitutionnel⁶.

11. Le 5 décembre 2003, la Maison Blanche a nommé les 16 membres du Groupe de travail. Parallèlement, le Président Bush a amendé le décret-loi du Président Clinton de manière à ce que le Groupe de travail n'ait à rendre compte de l'avancement de ses travaux que tous les deux ans et non chaque année. Dans le communiqué qui contenait la composition du Groupe de travail, la Maison Blanche a indiqué qu'elle s'efforcerait de mettre en oeuvre la politique énoncée dans le décret-loi du Président Clinton. Les dirigeants du PPD, partisan de l'État libre associé, et du PIP, partisan de l'indépendance, ont tous les deux précisé qu'un tel geste ne signifiait pas que le Président Bush avait vraiment l'intention de prendre des mesures concernant le statut politique de Porto Rico dans un avenir proche. Pour sa part, le PNP, partisan du statut d'État de l'Union, a salué l'annonce faite par la Maison Blanche comme étant un signe que Washington souhaitait régler cette question rapidement après les élections qui se tiendront à Porto Rico et aux États-Unis en novembre 2004⁷. Le Groupe de travail devrait élaborer un rapport d'activité en 2005.

III. Évolution de la situation

A. Évolution de la situation politique

12. Les dernières élections tenues à Porto Rico ont eu lieu en novembre 2004. Il s'agissait d'élire le Gouverneur et le représentant auprès du Congrès des États-Unis, des membres du Sénat et de la Chambre des représentants locaux et de pourvoir divers postes au sein des administrations municipales et locales.

13. Le candidat du PPD, Anibal Acevedo Vila, qui avait occupé le poste de Commissaire résident, à défait l'ancien Gouverneur Pedro Roselló du PNP, succédant ainsi à M^{me} Sila María Calderón, qui avait choisi de ne pas se porter candidate pour un deuxième mandat. Avec seulement 0,2 % d'écart entre les candidats, il a été décidé de procéder à un nouveau décompte des bulletins le 8 novembre 2003 et c'est M. Acevedo Vila qui a été déclaré vainqueur avec une avance de seulement 3 228 voix. Les résultats définitifs n'ont été annoncés que le 23 décembre 2004, M. Roselló Gonzáles ayant contesté la validité de certains résultats. De la Cour suprême de Porto Rico, qui s'était prononcée en faveur de M. Acevedo Vila, l'affaire a été portée devant la First Circuit Court of Appeals à Boston (Massachusetts) où trois juges ont décidé que cette affaire ne relevait pas de la loi fédérale et qu'en conséquence elle était du ressort de la Cour suprême de Porto Rico.

14. Le PNP a pris le contrôle du pouvoir législatif, détenu jusqu'alors par le PPD, prenant 18 sièges sur 27 au Sénat et 34 sur 51 à la Chambre des Représentants. Le Parti indépendantiste (PIP) a conservé l'unique siège qu'il occupait dans les deux chambres.

15. M. Luis Fortuno du PNP a battu M. Roberto L. Prats Palerm du PPD et a ainsi été élu Commissaire résident (Représentant de Porto Rico au Congrès des États-Unis sans droit de vote).

16. Les principaux thèmes en jeu au cours de ces élections ont été l'économie, la corruption, la criminalité et, dans une certaine mesure, le financement futur du régime public d'assurance maladie et du système de retraite. Les deux candidats ont également soulevé la question de la réforme de l'éducation, qui permettra de créer des emplois supplémentaires. Selon certains observateurs, la question du statut politique de Porto Rico n'a pas semblé occuper une place importante durant la campagne⁸.

17. Au cours de l'année 2001, première année du mandat de gouverneur de M^{me} Calderón, les deux questions qui avaient dominé la campagne électorale de 2000 (statut constitutionnel de Porto Rico et reprise des manœuvres militaires à Vieques) sont devenues secondaires par rapport aux efforts pour relancer l'économie (A/AC.109/2003/L.3, par. 37 à 40) et à la lutte contre la corruption. Cette dernière s'est poursuivie en 2002 avec l'inculpation de 17 anciens fonctionnaires, membres du PNP pour des délits allant du vol et de l'extorsion à la corruption⁹. En janvier 2002, le Gouverneur Calderón a annoncé des mesures anticorruption, et notamment le lancement d'une enquête auprès de tous les organismes publics ayant passé des marchés avec des personnes ou des entreprises accusées de fraude, et la création d'un comité d'éthique financière, chargé de surveiller le financement des campagnes électorales. Par la suite, l'opposition a contre-attaqué en accusant le Gouverneur et son parti d'abus de biens sociaux¹⁰. Le 18 juin 2002, le Gouverneur a promulgué

trois nouvelles lois relatives à la lutte contre la criminalité et la corruption. Par ailleurs, un montant supplémentaire de 31 millions de dollars, affecté à la lutte contre la corruption, a été inscrit au budget de l'exercice 2003¹¹. Malgré ces efforts, un sondage effectué en 2004 et publié dans *El Nuevo Día* a montré que la majorité des personnes interrogées estimait que la corruption politique persistait et qu'elle s'était même aggravée¹². Le Gouverneur Acevedo Vila s'est donné, entre autres, pour priorités de combattre la criminalité, de réformer le système pénitentier, d'appuyer les petites et moyennes entreprises, de créer des emplois, de décentraliser l'administration, de réaliser des projets d'infrastructures et de faire face à la suppression progressive, en 2005, de la section 30A du Code des impôts des États-Unis (en vertu de laquelle les compagnies américaines établies à Porto Rico bénéficient de certains avantages fiscaux)¹².

18. La question du statut politique de Porto Rico et de ses relations avec les États-Unis a été portée au Sénat en avril 2002 lorsque le Sénat et l'Assemblée législative de Porto Rico ont approuvé des résolutions recommandant la création d'une Assemblée sur le statut du peuple portoricain, celle-ci constituant le mécanisme le plus viable et le plus approprié pour décider du statut futur de l'île¹³. Cette recommandation a reçu l'appui du PPD, du parti indépendantiste PIP et d'entités telles que l'Ordre des avocats de Porto Rico. Elle a cependant été rejetée par le PNP qui, une fois de plus, a estimé que le mécanisme proposé était inutile et unilatéral puisqu'il n'engageait pas le Gouvernement américain d'emblée¹⁴.

19. Le 22 juillet 2004, l'Assemblée législative a approuvé une résolution recommandant la création d'une Assemblée constitutionnelle sur le statut du peuple portoricain¹⁵. Un référendum devrait se tenir en 2005 en vue de choisir le mécanisme le plus approprié sur la question du statut de l'île. Il s'agira de choisir entre une assemblée constitutionnelle et un processus initié par le Gouvernement américain¹⁶. Selon le Gouverneur Acevedo Vila, les activités pour la préparation du référendum seront lancées durant le premier semestre de 2005¹⁷.

20. Comme indiqué dans de précédents rapports, à part les questions de politique générale, trois questions bien précises ont été soulevées devant le Comité spécial ces dernières années, résultant du statut politique particulier de Porto Rico et de sa relation avec les États-Unis. Il s'agit de : a) la présence militaire continue des États-Unis à Porto Rico, et notamment sur l'île de Vieques; b) l'emprisonnement aux États-Unis de Portoricains partisans de l'indépendance, accusés d'atteinte à la sûreté de l'État et de possession d'armes; et c) l'application de la peine capitale à des Portoricains pour crime fédéral.

21. Comme dans de précédents rapports, la question de la présence militaire sur l'île de Vieques sera abordée dans la section consacrée à l'évolution de la situation militaire (voir par. 30 à 44 ci-dessous).

22. La question des Portoricains accusés d'atteinte à la sûreté de l'État et de détention d'armes il y a une vingtaine d'années, et purgeant des peines de prison aux États-Unis a été traitée dans de précédents rapports. En essence, un certain nombre d'organisations portoricaines et de responsables politiques et civils ont fait valoir durant des années qu'il s'agissait essentiellement de prisonniers politiques qui avaient été condamnés à des peines démesurément lourdes. En août 1999, le Président Clinton a proposé d'accorder la liberté aux prisonniers à condition qu'ils renoncent solennellement à la violence. Onze des 15 prisonniers concernés ont accepté l'offre, et un douzième a négocié sa mise en liberté au bout de cinq ans. Les

défenseurs des prisonniers ainsi élargis ont fait remarquer toutefois que, du fait de la surveillance étroite exercée sur les actions et déclarations des ex-détenus aux termes de l'accord conclu, il leur était, dans la pratique, impossible de continuer à militer pour l'indépendance de Porto Rico. Le 10 septembre 2001, les neuf anciens détenus qui étaient encore soumis à certaines restrictions, ont signé une pétition demandant la fin du régime de surveillance. Au lendemain des événements du 11 septembre 2001, et en application des nouvelles dispositions adoptées par le Ministre de la justice des États-Unis, deux des prisonniers restants ont été mis au secret, bien que rien ne permette de conclure qu'ils aient eu un lien quelconque avec les événements¹⁸. Deux des prisonniers ont été remis en liberté l'an dernier, Antonio Camacho Negrón en mai 2002 et José Solís Jordán, en novembre 2002¹⁹.

23. La question de la condamnation à mort de Portoricains reconnus coupables de crimes a été développée de façon détaillée au paragraphe 23 du document de travail établi en 2000 (A/AC.109/2000/L.3). Bien que la peine de mort ait été abolie à Porto Rico, le Département de la justice américain a condamné 15 prévenus portoricains à la peine capitale depuis 1992. L'île détient ainsi l'un des taux de condamnation à la peine de mort par habitant les plus élevés de tous les États et territoires des États-Unis. La Cour suprême de Porto Rico a décidé en 2000 que la peine de mort violait la Constitution portoricaine. Une année plus tard, la Cour d'appel de Boston a contesté cette décision au motif que Porto Rico relevait de la loi fédérale. La Cour suprême des États-Unis a confirmé cette décision. L'Attorney General des États-Unis a autorisé, en mars 2005, les procureurs fédéraux à demander la peine de mort pour la deuxième fois en 75 ans, dans une affaire concernant deux jeunes qui auraient tué un garde de sécurité lors d'une tentative de vol d'un véhicule blindé²⁰.

24. À Porto Rico, l'opinion publique s'oppose vivement à la peine de mort et un collectif de groupes religieux et d'associations locales, ainsi que des responsables politiques, ont promis de continuer à lutter contre les tentatives tendant à imposer la peine de mort sur l'île.

B. Évolution de la situation militaire

25. Comme on l'a vu dans des rapports précédents, Porto Rico occupe depuis de nombreuses années une position stratégique militaire importante dans le cadre du Commandement de la région militaire sud des États-Unis (US Southern Command). En plus des autres installations militaires situées à Porto Rico, la marine des États-Unis opère depuis 1941 dans la petite île de Vieques, qui compte 9 500 habitants et est située à 13 kilomètres de la côte orientale de Porto Rico. Vieques a été utilisée pour les tirs d'appui de l'artillerie navale, l'entraînement aux tirs air-sol et les exercices d'assaut amphibie. On trouvera des détails sur les exercices militaires conduits à Vieques durant la période pendant laquelle la marine américaine possédait une partie de l'île et sur les campagnes de désobéissance civile, les arrestations et les procès qui en ont découlé dans les rapports précédents du Comité spécial (A/AC.109/1999/L.13, par. 18 à 22, A/AC.109/2000/L.3, par. 24 à 30, A/AC.109/2001/L.3, par. 29 à 38 et A/AC.109/2002/L.4, par. 27 à 36). Selon un communiqué de presse publié après la cessation des opérations militaires, le Département de la marine demeurerait responsable du nettoyage environnemental de ses terrains et immeubles et démolirait et enlèverait toutes les installations et structures dans la zone. L'annonce dans les médias de la fin officielle de la présence

de la marine à Vieques, le 1^{er} mai 2003, a été suivie par quatre jours de manifestations organisées pour célébrer la fin des bombardements et le début d'une nouvelle ère pour l'île²¹.

26. Le départ de la marine américaine de l'île de Vieques a fait suite à une vague de manifestations, souvent violentes, à Vieques, et à différentes initiatives prises par le Gouvernement américain et les représentants portoricains en vue de préciser quelles seraient à l'avenir les activités de la marine sur l'île. Les manifestations se sont poursuivies tout au long de 2004 sur l'île et à Washington, D.C. afin d'appuyer les actions de la marine dans les domaines de la décontamination, la redistribution et la mise en valeur des terres²².

27. Le 29 juillet 2001, un référendum n'ayant pas force obligatoire a été organisé à Vieques. Les opposants à la présence de la marine américaine ont représenté 68 % des voix; 30 % des votants se sont déclarés favorables à son maintien pour une durée indéfinie et 1,7 % ont voté pour son maintien jusqu'en 2003. Le Gouverneur Calderón a déclaré que les habitants de Vieques avaient pris leur décision et s'étaient prononcés de manière claire. Elle a annoncé qu'elle communiquerait les résultats du référendum à la Maison Blanche et au Congrès. Dans sa réponse, la Maison Blanche a réaffirmé que le retrait de la marine de Vieques aurait lieu en mai 2003 comme prévu et que l'armée poursuivrait ses exercices d'entraînement jusqu'à cette date en se limitant à l'usage de bombes inertes²³.

28. Le 20 octobre 2002, M^{me} Calderón, le Gouverneur, a annoncé qu'elle avait reçu une confirmation officielle du Gouvernement des États-Unis selon laquelle les activités de la marine à Vieques cesseraient en mai 2003, comme le Président Bush l'avait déclaré plus tôt dans l'année. Dans un communiqué officiel, elle s'est félicitée de l'action inlassable des habitants de Vieques, des nombreux représentants de partis politiques et de la société civile, ainsi que des nombreux sympathisants aux États-Unis, qui avaient lutté en vue de parvenir à ce résultat²⁴.

29. Le 10 janvier 2003, le Secrétaire de la marine des États-Unis a certifié par écrit au Congrès que, comme prévu, la marine et le Marine Corps cesseraient leurs entraînements militaires à Vieques le 1^{er} mai 2003, date après laquelle ils utiliseraient d'autres sites d'entraînement dans le sud-est des États-Unis et en mer²⁵. Le Gouverneur de Porto Rico a déclaré que cela représentait une victoire pour l'île et pour le peuple persévérant de Vieques. Elle a immédiatement nommé un comité chargé de coordonner la fermeture du champ de tir. De leur côté, les responsables et les manifestants de l'île de Vieques ont exprimé leur joie et déclaré qu'une fois les exercices finis, ils exigeraient que la marine et le Département de l'intérieur évaluent les dommages environnementaux causés durant les 60 dernières années et s'engagent à nettoyer complètement la zone. Le 13 janvier 2003, la marine a entamé ses derniers exercices militaires sur l'île, qui ont consisté dans un bombardement aérien par des avions de combat utilisant des munitions à blanc.

30. À la suite du retrait de la marine de Vieques, trois questions connexes restent à clarifier : a) le développement futur de Vieques et son nettoyage environnemental; b) les conclusions définitives concernant les effets des exercices militaires sur la santé des résidents de Vieques; et c) l'avenir de la station navale de Roosevelt Roads sur l'île principale de Porto Rico.

31. S'agissant du développement de Vieques, le Gouvernement portoricain a annoncé des investissements dans les infrastructures et la création d'emplois d'un

montant de 50 millions de dollars au cours des quatre prochaines années, au titre du programme Renacer Viequense²⁶. Parallèlement, l'île attire de nouvelles entreprises dans le tourisme, telles que le Wyndham Martineau Bay Hotel de 156 chambres, qui a été récemment ouvert²⁷. Le Gouvernement portoricain avait indiqué clairement qu'il attendait des autorités fédérales qu'elles nettoient les anciens terrains de la marine et l'Administrateur de la Environmental Protection Agency des États-Unis aurait déclaré que l'organisme veillerait à ce que le Département de la défense respecte les lois fédérales relatives à l'environnement.

32. Les plans prévoient que la majeure partie du camp García, zone militaire de 3 000 hectares, serait transférée au Département de l'intérieur, qui en ferait un sanctuaire d'espèces sauvages, ce qui nécessiterait l'application de normes de nettoyage moins strictes que celles qui seraient nécessaires pour un usage public, tandis que la zone de bombardement, d'une superficie de 225 hectares, sera entièrement clôturée et son accès interdit. En juin 2002, il a été annoncé que 775 hectares abandonnés par la marine des États-Unis en 2001 pourraient être conservés par le Service des poissons et de la faune sauvage du Département de l'intérieur et le Gouvernement portoricain²⁸. Toutefois, de plus en plus d'appels se sont fait entendre à Porto Rico demandant aux autorités territoriales d'obtenir la propriété d'au moins une partie des anciens terrains occupés par la marine. En avril 2003, le Département de la défense a réaffirmé au représentant de Porto Rico au Congrès des États-Unis que la marine nettoierait les zones qu'elle avait occupées²⁹.

33. Le 9 mai 2003, le bureau du Commissaire résident de Porto Rico a annoncé que la Commission aux forces armées du Sénat avait adopté un amendement dans lequel elle ordonnait à la marine, en coopération avec le Département de l'intérieur et l'Environmental Protection Agency (EPA), de lancer à Vieques un projet de nettoyage des terrains qui avaient été transférés au Département de l'intérieur. En collaboration avec ces organismes et avec le Puerto Rico Environmental Quality Board (Office de contrôle de la qualité de l'environnement), la marine a estimé que le nettoyage de la partie ouest de Vieques sera achevé en 2007 pour un coût de 16 millions de dollars. Le nettoyage de la partie est de l'île, qui coûtera 14 millions de dollars, devrait être terminé en 2014. Les plages et la zone où des tirs à munitions réelles ont eu lieu seront nettoyées pour un coût estimé à 76 millions de dollars. Les activités de nettoyage se poursuivront après 2005³⁰.

34. À l'heure actuelle, l'île est découpée en plusieurs parties. La partie ouest a été transférée au Département de l'intérieur des États-Unis, à la municipalité de Vieques et au Puerto Rico Conservation Trust. La partie est a, quant à elle, été transférée au Service de la pêche, de la faune et de la flore sauvages du Département de l'intérieur des États-Unis et sera intégrée au Sanctuaire national d'espèces sauvages de Vieques³¹.

35. Le 5 janvier 2004, l'EPA a annoncé le début d'une enquête sur certaines zones de la partie orientale de Vieques en vertu du Resource Conservation and Recovery Act. Dans le cadre de cette enquête, des prestataires de services engagés par la marine américaine ont effectué des prélèvements de terrain en surface et en sous-sol et ont puisé de l'eau dans la nappe phréatique grâce à 10 puits installés récemment. L'EPA, en coopération avec le Conseil portoricain de la qualité de l'environnement, a dirigé l'enquête. L'EPA a également prélevé des échantillons de sol et d'eau souterraine et procédé à des analyses indépendantes. Le 13 août 2004, l'EPA a proposé d'inclure les anciens sites de la marine situés à Vieques et dans l'île de

Culebra dans la Liste des priorités nationales du Superfonds. L'intégration officielle de Vieques dans la liste des sites renfermant les déchets les plus dangereux aux États-Unis a été annoncé par l'EPA le 7 février 2005. Cependant, la forme du statut final de Culebra sera déterminée dans un mémorandum d'accord entre Porto Rico et l'Armée, celle-ci étant actuellement responsable de ces zones. Si un accord n'est pas trouvé, Porto Rico pourrait demander d'intégrer également Culebra dans la liste du Superfonds³².

36. Une délégation d'hommes politiques de New York s'est rendue à Vieques. Ils ont affirmé qu'ils souhaitaient s'assurer que le Gouvernement américain nettoyait correctement le site après le départ de la marine. Le Service américain chargé de la pêche, de la faune et de la flore sauvages (United States Fish and Wildlife Service), qui gère quelque 6 000 hectares de terrain depuis que la marine s'est retirée, a informé les représentants de l'évolution de la situation. La plupart des Portoricains voient d'un mauvais oeil qu'une partie de l'île soit transférée à ce service qui ne s'est jamais opposé au fait que la marine américaine utilisait l'île pour des exercices de bombardement.

37. Concernant les effets que les exercices militaires pourraient avoir sur la santé des habitants de Vieques, le débat se poursuit entre la marine, qui maintient que ses bombardements et autres exercices n'ont pas été préjudiciables à la santé des habitants de Vieques et ceux qui affirment que des incidences des cancers et d'autres maladies anormalement élevées ont été enregistrées sur l'île. Alors que les statistiques du Département portoricain de la santé indiquent que les taux de cancer à Vieques sont environ de 26 % plus élevés que la moyenne enregistrée à Porto Rico tout au long des années 80 et au début des années 90, en octobre 2002, le Secrétaire de la santé de Porto Rico a annoncé qu'une étude était en cours sur différentes causes de cancer, y compris le régime alimentaire et l'insuffisance des installations de santé, ainsi que les exercices de la marine. Entre-temps, une étude réalisée par l'Agence pour l'enregistrement des substances toxiques et des maladies sur les voies de contamination possibles entre le champ de tir de la marine et la zone civile située à environ 16 kilomètres de celui-ci a conclu en décembre 2002 qu'il n'y avait pas de risques de santé publique apparents³³. D'autres études sont en cours, mais aucune conclusion n'a été rendue publique en 2004.

38. La troisième question connexe concerne l'avenir de la station navale de Roosevelt Roads, qui a abrité les Forces navales américaines du Commandement de la région militaire sud des États-Unis (US Southern Command) de 1941 au 31 mars 2004. Construite à l'extrémité orientale de Porto Rico, à 11 kilomètres de l'île de Vieques, elle s'étale sur 2 150 hectares et emploie environ 4 800 permanents et temporaires. La marine estime qu'elle injecte plus de 300 millions de dollars dans l'économie locale chaque année. Le Commandant en chef de la flotte atlantique, l'Amiral Robert Natter, a laissé entendre en janvier 2003, que sans Vieques, les installations de Roosevelt Roads ne seraient plus nécessaires³⁴. En septembre 2003, le Congrès des États-Unis a officiellement approuvé la fermeture de la station navale dans le cadre d'un projet de loi sur les dépenses en matière de défense adopté à Washington. Le Commissaire résident de Porto Rico, qui s'est opposé à la fermeture de la station navale et s'est battu pour que les terrains soient transférés au gouvernement du territoire, a dit que le Gouvernement portoricain serait en mesure de prendre part aux décisions concernant l'avenir des terrains occupés par la base et que ce dernier aurait accès à près de 40 % des produits de la vente des terres³⁵. Le 2 octobre 2003, le Président Bush a signé la décision de fermeture de la base navale

de Roosevelt Roads. La base a effectivement fermée le 30 janvier 2004. Le 31 mars 2004, le statut de la base a été modifié; celle-ci a cessé d'être une base militaire américaine et a pris un statut provisoire.

39. Le Commissaire résident de Porto Rico a annoncé en 2004 que le Gouvernement portoricain, en coopération avec le Pentagone, avait commencé à travailler afin que les terres puissent être utilisées immédiatement après la fermeture de la base. Il a dit que le Département du commerce avait élaboré un plan d'exploitation qui satisfaisait le Département américain de la défense et le Gouverneur³⁶. Le plan prévoit de consacrer 1 291 hectares à des projets d'investissement privés et publics et de protéger 1 354 hectares de marais, d'habitats naturels et de « *mogotes* ». Les autorités sont toujours dans l'attente des résultats d'une évaluation sur l'environnement dont ils examineront tous les aspects avant d'accepter officiellement le transfert des terres.

C. L'économie

40. Porto Rico a une économie industrialisée, avec certaines particularités dues à son insularité et aux liens institutionnels étroits qui la lient aux États-Unis. Le produit intérieur brut par habitant de Porto Rico est estimé à 16 800³⁷ dollars par an, alors que celui des États-Unis s'élève à 37 800 dollars³⁷. Les résultats économiques sont étroitement liés au cycle commercial des États-Unis, à son régime fiscal et au niveau des transferts fédéraux. Le secteur manufacturier, qui comprend notamment des industries pharmaceutiques et électroniques, ainsi que des industries d'instruments scientifiques et d'instruments de précision, intervient pour plus de 39 % dans le produit intérieur brut (PIB), l'agriculture pour moins de 1 %. L'industrialisation a été stimulée par l'Industrial Incentive Act de 1954, qui donnait certains avantages aux entreprises nord-américaines implantant des usines dans l'île. En outre, l'article 936 du Code fédéral des impôts leur octroyait de généreuses incitations fiscales, y compris le droit de rapatrier leurs bénéfices sans payer d'impôts. Au cours des années, ces politiques ont contribué à faire de Porto Rico un poste avancé hors frontières du secteur manufacturier³⁸ des États-Unis, transformant l'économie de l'île, autrefois dominée par les plantations de sucre, en une économie industrielle moderne. Néanmoins, le Congrès, par souci de rigueur budgétaire, a décidé en 1996 de réduire progressivement ces incitations fiscales dans le cadre de la loi de finances rectificative pour les supprimer définitivement d'ici à 2007. En outre, la fabrication à forte intensité de main-d'oeuvre de produits textiles et de vêtements a diminué du fait de la concurrence étrangère. Ces dernières années, l'un des principaux objectifs de la politique économique portoricaine a donc été de préparer l'économie aux répercussions de la suppression progressive des exonérations fiscales octroyées au titre de l'article 936, en réduisant la dépendance de l'île vis-à-vis de l'industrie manufacturière et en favorisant, en particulier, le développement des secteurs de la haute technologie et du tourisme.

41. Tout au long de 2002, le Gouverneur Calderón a continué de faire pression sur le Congrès des États-Unis pour que celui-ci modifie la législation fiscale afin d'attirer de nouvelles entreprises à Porto Rico. Durant la précédente session du Congrès, elle aurait présenté à la Commission des finances du Congrès et à la Commission des finances du Sénat une proposition tendant à amender la section 956 du Code des impôts des États-unis, et fondamentalement recréer la section 936 telle qu'elle était avant que le Gouvernement fédéral ne décide d'en éliminer la plupart

des exonérations fiscales. Ainsi, pour les entreprises qui établissent des filiales à Porto Rico ayant le statut de sociétés étrangères contrôlées, les taxes redevables sur les bénéficiaires rapatriés aux États-Unis passeraient de 35 à 10 % ou moins. Cependant, fin septembre 2003, la Commission des finances du Sénat des États-Unis a rejeté l'amendement proposé à la section 956 et celui-ci n'a donc pas été présenté au Congrès des États-Unis. Le Gouverneur Acevedo Vila a exprimé le vœu d'introduire la nouvelle législation sur les modifications fiscales après sa prise de fonctions le 2 janvier 2005⁸. Le Gouverneur avait proposé, avant l'élection, un nouveau plan de développement économique qui renforcerait la recherche et développement dans les nouvelles technologies. Acevedo Vila a promis d'injecter un milliard de dollars dans ce plan censé faire évoluer l'économie portoricaine d'un modèle industriel à forte composante de main-d'œuvre à un modèle à forte intensité de capital, tout en créant 33 000 emplois. Ce faisant, le Gouverneur espère atténuer les effets négatifs de la réduction des incitations fiscales fédérales³⁹.

42. Un programme de dépenses d'équipement et de travaux publics destiné à relancer l'économie (partie d'une enveloppe d'un montant total de 6 milliards de dollars sur plus de quatre ans) – qui comprend un système de transports publics « Tren Urbano », le port de transbordement à Ponce, un centre de convention à San Juan et d'autres projets moins ambitieux – se poursuit malgré un démarrage plutôt lent. Plusieurs projets ont cependant été retardés en 2004. Une enquête a été diligentée par le Gouvernement américain sur le « Tren Urbano », les autorités nourrissant de plus en plus de suspicions sur les importants dépassements de crédits liés à ce projet⁸. Le 4 février 2004, on a annoncé que Porto Rico avait lancé un appel d'offres auprès de sociétés locales et internationales pour la construction du port de Ponce. Le port sera l'un des plus grands complexes du continent américain. Les partisans du projet s'attendent à ce qu'il permette de créer des milliers d'emplois. Les experts font toutefois observer que son succès dépendra en partie des coûts salariaux, qui sont généralement bien plus élevés à Porto Rico que dans les autres pays des Caraïbes ou d'Amérique latine. Ils ont par ailleurs noté que la réussite du projet pouvait dépendre de la capacité de Porto Rico à faire pression sur le Gouvernement américain pour que ce dernier modifie la loi Jones de 1917, qui stipule que les navires qui transportent des marchandises entre Porto Rico et les États-Unis doivent être construits et conduits par des sociétés américaines, ce qui coûte généralement plus cher⁴⁰. D'après le Président du Conseil d'aménagement de Porto Rico, les indicateurs économiques laissent apparaître une reprise continue de l'économie locale qui se traduira par une hausse du produit national brut (PNB) d'environ 2,7 % en termes réels pour l'exercice budgétaire 2003/2004 et par une croissance estimée à 2,5 % pour l'exercice budgétaire 2004/2005. Le retour de la croissance s'explique aussi par la forte hausse enregistrée dans le secteur du bâtiment, les permis de construire accordés aux particuliers ayant augmenté de 5,5 %, alors que ceux du secteur public ont progressé de 27,4 %⁸. En janvier 2005, le taux de chômage s'établissait à 11,1 % contre 11,6 % en janvier 2004⁴¹. Le tourisme a également enregistré de bons résultats, la fréquentation des hôtels ayant augmenté de 3,4 % au cours de l'exercice budgétaire 2003/2004. L'économie locale a souffert des effets de fortes pluies en septembre 2004, ce qui avait poussé le Président Bush à prononcer l'état de catastrophe naturelle à Porto Rico⁸. Des préoccupations se sont aussi exprimées récemment au sujet du déséquilibre structurel des finances publiques. En septembre 2004, la dette publique de Porto Rico s'élevait à 38 milliards de dollars. Au début de janvier 2005, la Banque de développement de Porto Rico a annoncé que le déficit structurel avait atteint

presque 1,4 milliard de dollars. D'autres problèmes pourraient surgir au cours du prochain exercice budgétaire, aucune source de financement n'ayant encore été identifiée pour couvrir les dépenses opérationnelles de projets tels que le « Tren Urbano », le nouveau Centre des conventions et le Port des Amériques⁴².

IV. Mesures prises antérieurement par l'ONU

A. Généralités

43. Depuis 1953, les États-Unis conservent la même position sur le statut de Porto Rico et la compétence des organes des Nations Unies pour l'examiner, en s'appuyant sur la résolution 748 (VIII) de l'Assemblée générale, en date du 27 novembre 1953, par laquelle l'Assemblée les a déchargés des obligations qui étaient les leurs au titre du Chapitre XI de la Charte des Nations Unies. Depuis, les États-Unis maintiennent que Porto Rico a exercé son droit à l'autodétermination, est pleinement autonome, a décidé librement et démocratiquement de constituer une association libre avec eux et, en conséquence, comme l'indique explicitement la résolution susmentionnée, ne relève plus de la compétence de l'ONU.

44. On trouvera des renseignements sur les mesures prises par les organes de l'ONU concernant Porto Rico avant 1974 dans le rapport de 1973 du Rapporteur (A/AC.109/L.976). Les renseignements concernant les années suivantes se trouvent dans ces documents : A/AC.109/L.1191 et Add.1 (pour la période de 1974 à 1976); A/AC.109/L.1334 et Add.1 à 3 (pour les années 1977 et 1978); A/AC.109/L.1436 (pour la période de 1979 à 1981); A/AC.109/L.1572 (pour la période de 1981 à 1985); A/AC.109/1993/L.13 (pour la période de 1984 à 1998); A/AC.109/2000/L.3 (pour 1999); A/AC.109/2001/L.3 (pour 2000); A/AC.109/2002/L.4 (pour 2001) et A/AC.109/2003/L.3 (pour 2002).

B. Mesures prises par le Comité spécial

45. À sa 1^{re} séance, tenue le 11 février 2004, le Comité spécial, en adoptant les recommandations relatives à l'organisation des travaux présentées par le Président et le Président par intérim (voir A/AC.109/2004/L.2), a décidé de retenir le thème « Décision du Comité spécial, en date du 9 juin 2003, concernant Porto Rico » et de l'examiner en plénière.

46. À la 5^e séance du Comité spécial, le 9 juin 2003, le Président du Comité a appelé l'attention sur un certain nombre de communications reçues d'organisations qui avaient exprimé le souhait d'être entendues par le Comité au sujet de Porto Rico. À la même séance, le Comité a décidé de faire droit à ces demandes et a entendu les représentants des organisations en question à ses 5^e et 6^e séances comme indiqué ci-après (voir A/AC.109/2003/SR.5 et SR.6).

- 5^e séance : Jorge Farinacci García (Frente Socialista); Angel Ortiz Guzmán (PROELA); Berthaida Seijo Ortiz (Colegio de Abogados de Puerto Rico); Salvador Vargas, Jr (Concerned Puerto Rican Americans); Alice Hernández (Partido Nacionalista de Puerto Rico); Miguel Otero Chavez (Gran Oriente Nacional de Puerto Rico); Francisco Velgara (Vieques Support Campaign); Betty Brassell (United for Vieques, Puerto Rico); Benjamin Ramos Rosado

(ProLibertad Freedom Campaign); Fernando Martín García (Puerto Rican Independence Party); Vanessa Ramos (Association américaine des juristes); Carlos González (Comité ProRescate y Desarrollo de Vieques); Manuel Rivera (Puertorriqueños Unidos en Acción); José Adames (Al Frente); Nilda Luz Rexach (National Advancement for Puerto Rican Culture); Anita Vélez Mitchell (Primavida); Julio Antonio Muriente Pérez (Nuevo Movimiento Independentista Puertorriqueño); Wilma Reverón Collazo (Comité Puerto Rico à l'ONU);

- 6^e séance : Noel Colón Martínez (Congreso Nacional Hostosiano de Puerto Rico); Roger Calero (Political Rights Defense Fund); Martin Koppel (Social Workers Party); Luis Rosa-Pérez (Comité portoricain des droits de l'homme); Ricardo Gabriel (Hostos Puerto Rican Club au Hunter College); Anthony Melé (65^e Honor Task Force).

47. À la 6^e séance, le représentant de Cuba a présenté le projet de résolution A/AC.109/2003/L.7. Le représentant de la République bolivarienne du Venezuela a expliqué pourquoi il était favorable au projet de résolution. À la même séance, le Comité spécial a adopté la résolution A/AC.109/2003/22 sans la mettre aux voix. Ensuite, le représentant de Cuba a fait une déclaration.

C. Mesures prises par l'Assemblée générale

48. L'Assemblée générale n'a été saisie d'aucun projet de résolution sur la question à sa cinquante-huitième session. En présentant le rapport du Comité spécial à la 72^e séance de l'Assemblée générale, le 9 décembre 2003, le Président par intérim du Comité spécial a rappelé qu'à la fin de sa session, le Comité avait adopté par consensus une résolution sur Porto Rico.

Notes

¹ <www.cia.gov/cia/publications/factbook>, voir Puerto Rico.

² <www.census.gov>.

³ EFE Newswire, 18 octobre 2001.

⁴ *Economist Intelligence Unit*, Puerto Rico Country Profile, 2002.

⁵ <www.whitehouse.gov/news/releases/2002/04>.

⁶ <www.puertorico-herald.org/issues/2002/vol6n09/WashUpdate-en.shtml>.

⁷ *Economist Intelligence Unit*, Puerto Rico, Country Report, décembre 2003.

⁸ Ibid., octobre 2004.

⁹ *The Washington Post*, 15 août 2001, et *The New York Times*, 24 janvier 2002.

¹⁰ *Financial Times*, 25 mars 2002.

¹¹ <www.fortaleza.gobierno.pr>, 18 juin 2002. L'une des trois lois a porté création d'un poste d'attorney general, professionnellement et financièrement indépendant, chargé d'enquêter sur la criminalité dans l'île; la deuxième, intitulée Code d'éthique à l'intention des sous-traitants, régleme la conduite de tous ceux qui fournissent des services au Gouvernement; la troisième porte création d'un registre concernant les appels d'offres, et stipule les conditions que doivent remplir les entités qui postulent pour des marchés publics.

- ¹² *Economist Country Report*, Puerto Rico, juillet 2004.
- ¹³ Cámara de Representantes, résolution 3873, 25 avril 2002.
- ¹⁴ *The San Juan Star*, 8 octobre 2002.
- ¹⁵ Discours d'Anibal Acevedo Vila devant la Chambre des représentants des Etats-Unis, 6 octobre 2004
- ¹⁶ Lettre adressée par Anibal Acevedo Vila, Président du PPD au Président du Comité spécial, en date du 11 juin 2004.
- ¹⁷ Discours d'Anibal Acevedo Vila devant la Chambre des représentants des Etats-Unis.
- ¹⁸ Information communiquée par Jan Susler, émanant du Congreso Nacional Hostosiano, 2 mai 2002.
- ¹⁹ <www.boricuanacional.org>.
- ²⁰ <www.puertorico-herald.org/issues2/2005>.
- ²¹ <www.news.navy.mil>, 30 avril 2003 et Associated Press, Reuters et *The New York Times*, 1^{er} mai 2003.
- ²² *Associated Press*, 14 mai 2004.
- ²³ *The New York Times*, 29 juillet 2001, *Chicago Sun-Times*, 31 juillet 2001.
- ²⁴ <www.fortaleza.gobierno.pr>, 20 octobre 2002.
- ²⁵ Communiqué de presse du Pentagone, 10 janvier 2003, et Reuters, 10 janvier 2003.
- ²⁶ <www.fortaleza.gobierno.pr>, 6 juin 2002 et 20 octobre 2002.
- ²⁷ *Associated Press*, 25 février 2003.
- ²⁸ <www.fortaleza.gobierno.pr>, 6 juin 2002, et *The Miami Herald*, 8 juin 2002.
- ²⁹ <www.house.gov/acevedo-vila>, 2 avril 2000.
- ³⁰ Déclaration de H.T. Johnson, Secrétaire adjoint à la marine, devant la Sous-Commission des constructions militaires de la Commission des crédits du Sénat, 7 avril 2004 <www.chinfo.navy.mil/navpalib/testimony>.
- ³¹ Environmental Protection Agency, 1^{er} décembre 2004, <www.epa.gov/region02/vieques/history>.
- ³² Ibid., 7 février 2005, <www.epa.gov/region02/news/2005>.
- ³³ Agency for Toxic Substances and Disease Registry, communiqué, 18 décembre 2002.
- ³⁴ *Associated Press*, 11 et 16 janvier 2003.
- ³⁵ *Caribbean Insight*, vol. 26, n° 33 (2003).
- ³⁶ <www.house.gov/acevedo-vila>, 16 décembre 2003.
- ³⁷ Central Intelligence Agency, *World Factbook 2004* <www.cia.gov/cia/publications/factbook>.
- ³⁸ *Economist Intelligence Unit*, Puerto Rico Country Profile, 2002.
- ³⁹ *The San Juan Star*, 6 mars 2004.
- ⁴⁰ *Associated Press*, 4 février 2004.
- ⁴¹ US Department of Labor, Bureau of Statistics, 2005 <www.stats.bls.gov/eag.pr.htm>.
- ⁴² *Caribbean Business*, 24 février 2005 <www.puertorico-herald.org/issues2/2005vol09n08/>.